MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N° 1977

Dossier concernant une demande de la Société libre des Beaux-Arts tendante à obtenir deux des nouvelles salles du Musée pour y ouvrir une exposition.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

La Société libre des Beaux-Arts demande deux des nouvelles Salles.

Société libre
des
Beaux-Arts

1. Rue de Luxembourg.

Bruxelles le 29 Août 1871

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1277

à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Nous avons l'honneur de vous demander au nom de la Société libre des Beaux-Arts de vouloir bien mettre à notre disposition pour un laps de temps de deux mois, afin d'y ouvrir une exposition d'œuvres d'art, une ou deux des nouvelles salles attenantes au local de classe des anciens maîtres.

Comme nous avons eu l'honneur d'apprendre par vous, Mr le Ministre, que nous ne pouvions plus obtenir le local du Jardin botanique qui nous avait été accordé par lettre datée du 28 Juin 1870 (N° 14716) et qu'à la demande du Comité de la Croix rouge, nous nous étions empressés de vacuer notre Exposition, nous espérons, sachant de bonne source que pour l'époque du 15 Déc. le travail qui reste à faire à ces salles sera complètement terminé, que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande.

Connaissant votre aimable accueil pour ce qui concerne les requêtes

artistique, nous ne doutons pas, Mr le Ministre, d'une réponse favorable et nous prions de recevoir l'assurance de notre très haute considération.

Le Vice-Président.
(Signé) Félicien Rops.

Les Secrétaires.
(Signé) E. Lambrichs et L. Artan

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET
DES SCIENCES.

N° 14716.

1 ANNEXE.

Bruxelles, le 1er 7bre 1871

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1277

Renvoyé à l'avis de la Commission des Musées royaux de peinture, avec prière de restitution, la requête ci-jointe par laquelle la Société libre des Beaux-Arts demande à pouvoir disposer, à partir du 15 8bre prochain, de deux salles attenantes au Musée ancien pour y installer pendant deux mois une exposition d'oeuvres d'art

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
Le Directeur ~~général~~ délégué

A Rommelaere

A la Commission des Musées Royaux de peinture et de Sculpture de l'Etat, à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1277

Bruxelles, 19 Sept. 1871.

à Mr le Ministre de l'Intérieur

Par votre apostille du 5 de ce mois, Sdo des Beaux-Arts, N° 14716, vous avez envoyé à notre avis une requête par laquelle la Société libre des Beaux-Arts sollicite l'autorisation d'ouvrir une Exposition dans deux des nouvelles salles alternantes au Musée ancien.

La Commission Directrice a cru devoir, Mr le Ministre, émettre un avis défavorable sur cette demande, par le motif que les locaux dont il s'agit n'ont pas de dégagement particulier, et que les visiteurs devraient, en conséquence, traverser les

Galerie du Musée. Il en résulterait que le public ne se rendrait pas un compte exact de la libération des choses pourrait supposer que les ouvrages exposés par la Société libre des Beaux-Arts font partie des Collections du Musée.

Il importe cependant, Mlle Ministre, qu'il ne puisse s'établir aucune confusion à cet égard et la Commission doit donc insister vivement sur la convenance de ne pas rapprocher des Collections de l'Etat des exhibitions auxquelles elles doivent rester étrangères.

Nous avons l'honneur, Mlle Ministre, de vous retourner la requête de la Société libre des B.-Arts et de vous prier

d'agréer l'exp. de notre haute
Cn

Pn Le Président
JDeR

Le Secrétaire.
PB